

Collège Peiresc
Boulevard de Strasbourg
8300 TOULON
Tél. : 04. 94.91.28.48
Fax : 04.94. 91. 83 .28
Courriel: 0830953k@ac-nice.fr

La Direction

aux

Responsables légaux des élèves de 3°

Objet : TELESERVICE AFFECTATION 3° (TSA) : procédure et modalités internes pour la fin de l'année scolaire 2021

Mesdames, Messieurs,

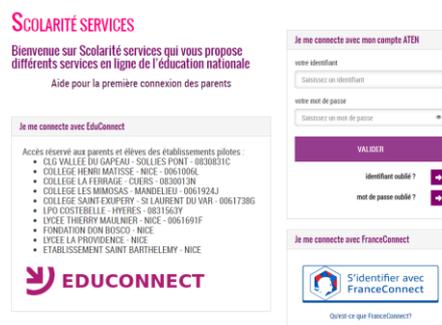
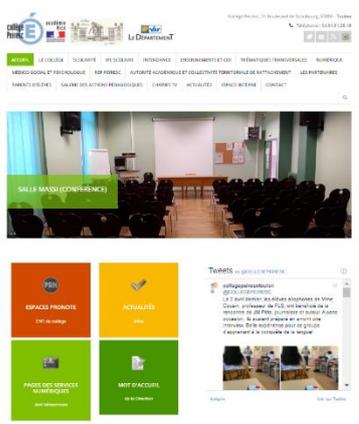
Conformément aux directives académiques et dans le cadre de la construction du Parcours Avenir 3° et de la procédure d'orientation de fin de 3°, le collège Peiresc ouvre la seconde étape de la procédure d'orientation post 3° avec l'accès au Téléservice Affectation 3°.

1 : MODALITE DE CONNEXION :

1/ SITE INTERNET DU COLLEGE
2/ PAGES DES SERVICES NUMERIQUES-

3/ SERVICES PARENTS
4/ TELESERVICES ACADEMIQUES

5/ SCOLARITES SERVICES
Je me connecte avec mon compte



2/ PHASE 1: DU 09 AVRIL AU 09 MAI 2021: CONNEXION A VOTRE INTERFACE « TELESERVICE AFFECTATION 3° »

L'objectif de cette étape est de choisir une ou plusieurs formations post 3° ainsi que l'établissement correspondant.

Vous devez donc maintenant OBLIGATOIREMENT vous connecter sur l'onglet "AFFECTATION APRES LA 3°"



Deux démarches doivent être réalisées:

- Après discussion avec votre enfant, établir la liste définitive des choix de formations retenues (avec un ordre de préférence).
- Informer obligatoirement le professeur principal des vœux définitifs par le fil de discussion « Vie de classe 3° » de votre enfant **au plus tard le 26 avril 2021** en précisant : le nom complet de la formation, l'établissement concerné avec la ville et par ordre de priorité.

Attention :

1/ Pour les élèves souhaitant effectuer des vœux en lycée professionnel, il est indispensable de choisir au moins 5 vœux (max 10)

2/ Si un vœu filière spécifique existe sur deux établissements, demander obligatoirement les deux établissements en les classant par ordre de préférence.

3/ Pour la seconde Générale et Technologique, le lycée de secteur doit obligatoirement figurer dans la liste des vœux sans option.

B / PHASE 2 : DU 10 AU 31 MAI 2021. ELLE DOIT S'EFFECTUER EN DEUX TEMPS

- **ONGLET ORIENTATION 3° : saisir officiellement la voie d'orientation définitive souhaitée**
- **ONGLET AFFECTATION APRES LA 3° : saisir officiellement les vœux définitifs choisis à l'étape 2**

En cas de difficulté, vos référents sont les suivants:

- * Difficultés de connexion : Mme Ben Daoud, secrétariat de Direction
- * Difficultés de sélection des vœux : le professeur principal de votre enfant via la messagerie Pronote ou Mme Amand, Psy En.

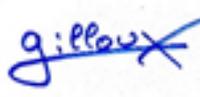
Nous comptons sur votre accompagnement actif dans les différentes étapes de l'élaboration du projet d'orientation de votre enfant.

La Principale adjointe,



Elisabeth SOLINET

Le Principal,



Grégory GILLOUX